



Réintégration de la fonction publique malgré une révocation?

Par **bouriquepopo**, le **20/04/2013** à **23:29**

Bonjour,

J'ai été révoqué de la fonction publique d'Etat il y a dix ans. Je n'ai eu aucune condamnation et mon casier judiciaire est vierge.

J'ai l'opportunité de pouvoir être recruté au sein d'une commune.

Est-ce que je peux de nouveau être titularisé?

Est-ce que ma révocation peut me nuire pour ma future carrière? Les communes ont-elles accès à des fichiers centralisés qui permettent d'obtenir ce type d'information que je ne souhaite, bien sûr, pas divulguer?

Je vous remercie par avance de l'attention prise à ma question.